



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BAZAS**

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-trois mars, le Conseil Municipal dûment convoqué le 17 mars 2021, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Isabelle DEXPERT, Maire.

Nombre de membres en exercice :.....	27
Membres présents :.....	25
Procurations :.....	2
Suffrages exprimés :.....	27
Votes Pour :.....	27
Votes contre :.....	0
Abstentions :.....	0

Étaient présents : Mme Isabelle DEXPERT, Mme Danielle BARREYRE, M. Bernard JOLLYS, Mme Isabelle BERNADET, M. Patrick DUFAU, Mme Isabelle POINTIS, M. Richard BAMALE, Mme Marie-Bernadette DULAU, M. Francis DELCROS, M. Julien RIVIERE, Mme Amandine BARBERE, M. Laurent SOULARD, Mme Florence DUSSILLOLS, M. Nicolas SERRIERE, Mme Francine CHADEFAUD, M. Patrick DARROMAN, Mme Catherine BERNOS, Mme Mélanie MANO, M. Jacques DELLION, Mme Emmanuelle PEIGNIEUX, M. Pierre MONCHAUX, Mme Sonia CILLARD-CARRARA, M. Jean-Bernard BONNAC, M. Sébastien LATASTE, Mme Sylvie BADETS.

Étaient excusés : M. Laurent JOUGLENS (procuration à M. Laurent SOULARD),
Mme Marie-Agnès SALOMON (procuration à M. Jean-Bernard BONNAC)

Secrétaire de séance : M. Bernard JOLLYS

N° DE_2021_042

OBJET : CESSIION DE TERRAIN SYNONIM AQUITAINE (NEXITY)

Monsieur Bernard JOLLYS informe l'assemblée que la Ville de Bazas a été saisie par le Groupe SYNONIM Aquitaine – NEXITY, constructeur de la future résidence de 41 logements collectifs dénommée « les Hauts de Cossio » sur l'ancien site de Peugeot, qui propose de lui céder pour l'euro symbolique la parcelle cadastrée section AC N° 707 d'une surface d'environ 290 m² (plan ci-joint).

Le constructeur s'engage à réaliser l'aménagement de cette parcelle comme suit :

- un engazonnement
- un escalier reliant la rue en contrebas avec le Cours du Général de Gaulle et en face du passage piéton existant
- et un chemin en calcaire allant de l'escalier créé au passage piéton

Il est demandé à l'assemblée de se prononcer sur cette cession de parcelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**,

ACCEPTE la cession de la parcelle cadastrée section AC N° 707 d'une surface d'environ 290 m² pour l'euro symbolique.

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier ainsi que l'acte authentique, ou en cas d'absence, un adjoint délégué.

CHARGE l'Office Notarial SCP LATOURNERIE et CHATAIGNER, notaires de l'acquéreur, d'établir l'acte de cession de ces terrains.

CHARGE Madame le Maire de l'exécution de la présente.

Fait et délibéré à Bazas, les jour, mois et an que-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,
Isabelle DEXPERT

